



LE DEVOIR

L'école anglaise gagne du terrain

La progression des effectifs est légère, mais constante, et va en s'accroissant

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Les effectifs des écoles anglaises sont en hausse au Québec. Depuis huit ans, la progression est légère, mais constante, et va en s'accroissant. Et cette

hausse s'exerce au détriment des écoles françaises, constate Jean Dorion dans une série d'articles intitulée «Le recul de l'enseignement en français au Québec» dont *Le Devoir* entreprend la publication aujourd'hui (en page Idées).

A première vue, le changement semble infime. La

part des élèves fréquentant le secteur anglais au Québec, écoles publiques et privées confondues, est passée entre 1993-1994 et 2001-2002 de 9,8 % à 11,05 % au primaire et de 9,46 % à 10,71 % au secondaire.

Mais cette hausse de plus d'un point de pourcentage dans chacun des secteurs est loin d'être négligeable, insiste Jean Dorion, ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et délégué général du Québec à Tokyo de 1994 à 2000. Et elle se traduit par une baisse de la part des enfants qui vont

geable, insiste Jean Dorion, ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et délégué général du Québec à Tokyo de 1994 à 2000. Et elle se traduit par une baisse de la part des enfants qui vont

VOIR PAGE A 8: ÉCOLE

PERSPECTIVES

Bébé-tabou

À Québec, le mélange bébés et État est explosif. Comment peut-on même penser ouvertement inciter les femmes à faire des enfants? Il plane, derrière cet appel, de telles résurgences de revanche des berceaux qu'il est immédiatement condamné politiquement — comme Lucien Bouchard l'a appris à ses dépens au moment de la campagne référendaire de 1995.

Mais il n'y a pas que ce tabou à l'œuvre. Il y en a un autre plus fort, plus idéologique, dont personne ne parle ouvertement, mais qui divise le monde des chercheurs et des décideurs: à quelle maman s'adresse-t-on?



Josée Boileau

Ceux qui pensent qu'il faut offrir des incitatifs financiers pour stimuler la fécondité ont souvent, pour scénario idéal, la mère qui reste à la maison pour prendre soin de la marmaille. Ils feront donc des calculs en fonction d'une famille biparentale avec un seul revenu de travail, et sans dépenses pour des services de garde. Cette famille-type est pour-

tant en déclin puisque près de 70 % des mères de 20 à 44 ans travaillent au Québec.

De leur côté, ceux (en fait beaucoup de «celles!») qui insistent sur l'aide à la mère au travail ont un frisson quand les économistes font valoir le succès, bien documenté (comme le montrait encore la semaine dernière une étude d'un professeur de Colombie-Britannique), qu'ont eu au Québec les primes à la naissance pour le troisième enfant. Certaines le disent ouvertement: quel intérêt y a-t-il à avoir trois enfants puisqu'alors, les mères quittent massivement leur emploi? Et même si c'est pour y revenir plus tard, cette absence du marché rémunéré reste bien pénalisante: pas de revenus pendant des années, pas d'emploi garanti au retour et un beau déficit pour la future retraite. Non, vraiment, ce n'est pas un objectif bien tentant, font valoir les plus féministes.

Pourtant, selon des données de l'Institut de la statistique du Québec, certes les femmes qui ont un (à 70,8 %) ou deux (à 67,6 %) enfants de moins de 16 ans travaillent plus que celles qui en ont trois ou plus. Mais la moitié de celles-ci, soit 50,7 %, sont quand même sur le marché de l'emploi! Ces chiffres, les plus récents disponibles, datent de 1998, mais rien n'indique un renversement de tendance.

Il en ressort une drôle d'impression: les œillères idéologiques empêcheraient-elles d'analyser jusqu'au bout le phénomène de la natalité au Québec?

Peut-être, par exemple, faudrait-il s'attarder à cette donnée historique qui démontre que le tiers des Québécoises du début du siècle n'avaient pas d'enfants (un taux qui, une fois éliminées les distorsions causées par celles qui, non mariées, ont vu la naissance d'un enfant illégitime, se rapproche des 25 % d'infécondité rencontrés aujourd'hui). À l'inverse, seule une minorité de femmes avaient de très grosses familles.

N'est-il pas envisageable qu'une certaine tradition d'infécondité volontaire ait perduré jusqu'à nos jours et qu'il soit vain, alors, d'essayer de lutter contre elle (d'autant plus que certains parlent d'une hausse de l'infertilité en raison de la pollution, de notre mode de vie, etc., ce qui appelle un autre type de solutions).

VOIR PAGE A 8: BÉBÉ

CONVERGENCE

Nouveau rendez-vous dans *Le Devoir*

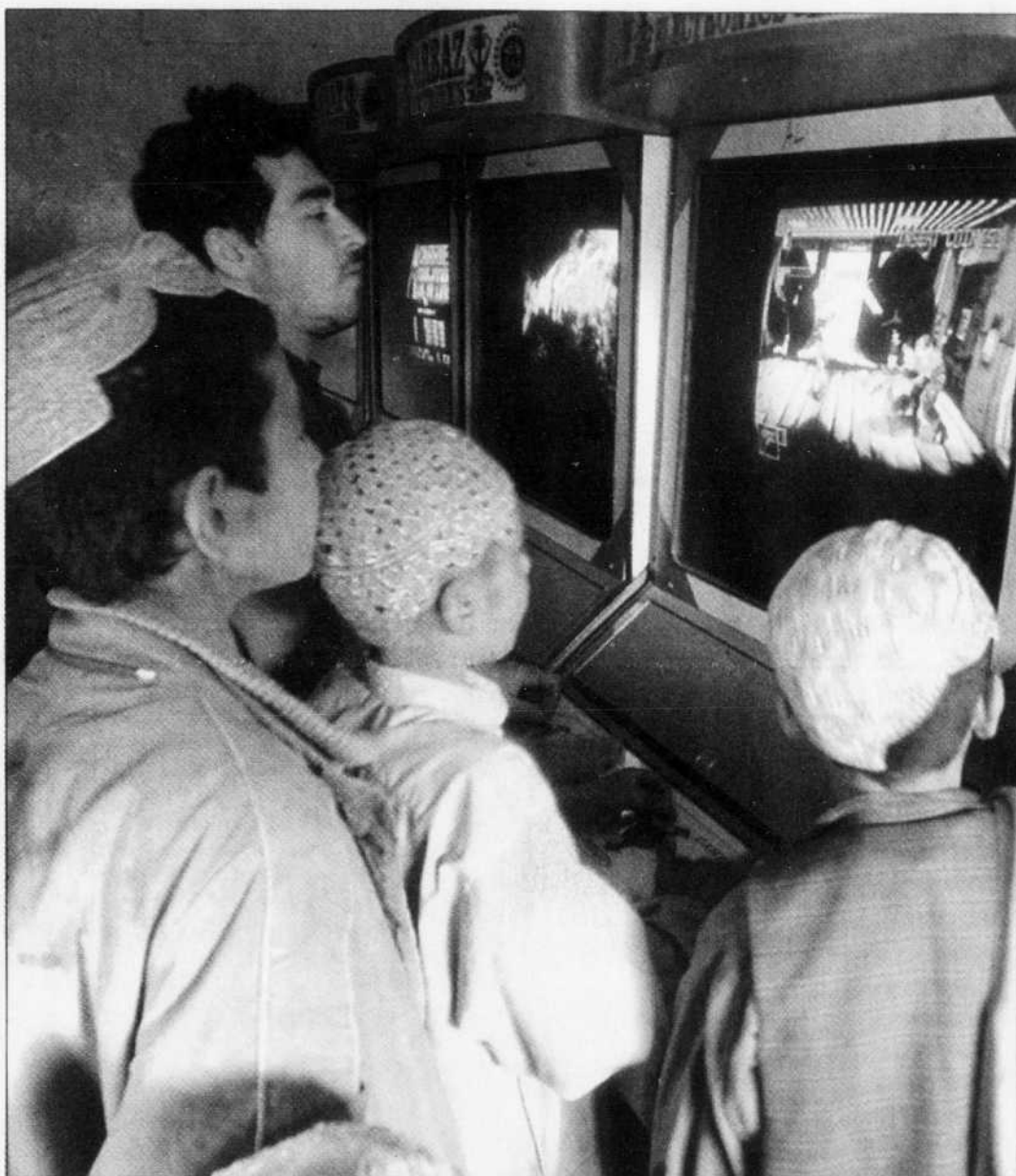
Nos lecteurs découvriront ce matin une nouvelle page, «Convergence», consacrée aux mutations de notre monde, sous l'influence des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La responsabilité de «Convergence» a été confiée au webmestre du *Devoir*, Benoît Munger, et regroupera notamment les chroniques de Paul Cauchon (médias) et Michel Dumais (technologie).

■ À lire en page B 7

INDEX

7 831 31 0004 1	Annonces..... B 4	Idées..... A 7
	Actualités..... A 2	Monde..... A 5
	Avis publics..... B 5	Mots croisés..... B 4
	Culture..... B 8	Météo..... B 4
	Économie..... B 1	Religions..... B 6
	Éditorial..... A 6	Sports..... B 4
	Fonds..... B 2	Télévision..... B 6

Jeux de hasard à Kandahar



BANARAS KHAN AGENCE FRANCE-PRESSE

DE PETTIS Afghans jouaient hier pour la première fois sur des jeux vidéo installés dans la ville de Kandahar, autre signe que les choses ont bien changé dans le pays depuis la défaite des talibans. Le président de l'administration intérimaire afghane, Hamid Karzai, est arrivé hier à Washington où il doit rencontrer aujourd'hui le président Bush pour lui demander de poursuivre l'opération militaire jusqu'à l'éradication d'al-Qaïda. Nos informations en page A 5.

L'ENTREVUE

Le pouvoir de la marge

Depuis 30 ans, Renée Dupuis persévère dans la défense des droits de la personne et des autochtones

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Renée Dupuis est une femme de principes. Avocate et mère. Mère et avocate. Lune ne va pas sans l'autre. Il n'y a ni passe-droit, ni raccourcis. Elle a toujours fait les deux, slalomant entre les préjugés et les clichés. Elle a des valeurs et fait les choses à sa façon.

Avocate, elle siège à la Commission des revendications des Indiens depuis un an. Lauréate d'un Prix du gouverneur général et d'un autre du Barreau pour son quatrième essai sur la question amérindienne, *Quel Canada pour les autochtones? La fin de l'exclusion*, elle est une sommité en matière de droit autochtone. Respectée et consultée par tous.

Mère, elle en est encore plus fière, probablement. Avec son conjoint, le poète Pierre Morency, elle a élevé deux filles. Elle a délibérément choisi de concilier vie professionnelle et vie familiale, ce qui a parfois placé sa carrière en retrait, en marge. Aucune excuse, aucun regret. À la maison, aussi, elle est respectée et consultée par tous.



CLÉMENT ALLARD

On peut avoir beaucoup d'influence tout en étant en dehors des structures officielles de pouvoir, a constaté Renée Dupuis.

«La pédagogie est très importante dans tous ses aspects. C'est pour ça que j'ai écrit des livres, que j'ai arpenté aussi les rues de la ville avec mes enfants alors que mes collègues me disaient que je ne faisais pas une vraie carrière. Je ne me suis jamais vue comme marginale, c'est le regard de l'autre qui marginalise.»

Le compromis et la facilité ne sont pas pour elle. Refusant les offres de partis politiques ou les nominations qui ne correspondaient pas à sa vision des choses et de la

vie, elle a cherché et obtenu l'équilibre à la maison et au bureau.

«J'ai travaillé très fort pour atteindre un certain équilibre. Étant ce que je suis, je devais domestiquer mon ambition. Peut-être que l'on confond le pouvoir avec la structure officielle de pouvoir. J'observe qu'on peut avoir beaucoup de pouvoir et d'influence en étant complètement en dehors des structures officielles de pouvoir.»

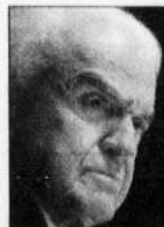
VOIR PAGE A 4: DUPUIS

L'ouragan Hollywood

Dans le ventre de la bête, les remparts culturels apparaissent dérisoires

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Arriver à Hollywood en brandissant ses réflexes de protection culturelle en faveur des petites cinématographies en péril, c'est se heurter à un mur de béton. Là-bas, dans les grands studios, au cœur des petites boîtes d'animation engagées dans la course du rat, chez les associations de producteurs, le discours dominant est celui de l'efficacité et de la rentabilité. Los Angeles est en *business*, championne du marché libre, sans entraves et sans frontières. Quand on a les reins aussi solides qu'elle, on peut se le permettre.



Jack Valenti

De passage à Hollywood la semaine dernière, j'ai rencontré des Canadiens qui travaillent là-bas. Une douzaine ont été engagés aux studios d'animation Dreamworks. D'autres possèdent leurs propres boîtes d'animation comme Side Effects Software dirigée par Kim Davidson. On leur demande: «Vous considérez-vous comme des Canadiens ou des Américains?» Ils finissent par répondre «comme des citoyens du monde».

VOIR PAGE A 8: HOLLYWOOD

Le dossier noir de l'automobile

Des milliards en coûts cachés

Il s'en dépense de l'argent pour les voitures! Mais si la facture est parfois salée en sortant du garage, qu'en est-il plus globalement? Une deuxième entrevue pour clore cette série avec Richard Bergeron, qui publiait en 1999 aux Éditions Hypothèses *Le Livre noir de l'automobile*.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Dernier de deux articles

En 2000, les Québécois ont dépensé quelque 36,7 milliards de dollars pour se déplacer en voiture, soit 96,6 % de toutes les dépenses en transport au Québec ou les quatre cinquièmes du budget annuel du gouvernement provincial!

Telle est l'étonnante compilation, qui n'inclut pas les coûts sociaux comme la pollution et l'étalement urbain, réalisée par Richard Bergeron, l'auteur du *Livre noir de l'automobile* et qui est aussi spécialiste en analyses stratégiques à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

«Et les gens nous disent après ça qu'on exagère quand on demande un accroissement de budget de 20 ou 30 millions pour améliorer le transport en commun», qui n'obtient que 3,4 %. Les miettes de la table!

VOIR PAGE A 8: COÛTS

ACTUALITÉS

Chrétien ravit un député à l'Alliance

Page A 3



• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Alberta Energy et PanCanadian Energy fusionnent

Calgary (PC) — Les compagnies Alberta Energy Company Ltd (AEC) et PanCanadian Energy Corporation ont fait savoir hier qu'elles fusionnaient leurs activités, donnant du même coup naissance à la troisième plus importante société non financière au Canada. Des responsables des deux entreprises ont indiqué que la nouvelle entité, ayant pour nom EnCana Corporation, serait de classe mondiale en vertu de sa valeur de 27 milliards, et qu'elle aurait son siège au pays. La compagnie née de cette fusion — qui faisait depuis un moment l'objet de rumeurs — sera la plus importante société pétrolière et gazière indépendante au monde en ce qui trait aux réserves ainsi qu'à la production.

L'hôpital Honoré-Mercier démolit et reconstruit ?

(PC) — Le centre hospitalier Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe devra être démolit étage par étage et reconstruit au coût de 40 millions en raison de la présence de champignons et de moisissures. C'est du moins ce qu'a révélé hier la chaîne LCN, se basant sur une étude de «pré-faisabilité» qui doit être présentée au ministre de la Santé d'ici la fin du mois de février. Le pavillon principal, construit en 1970 et qui compte dix étages, serait complètement infecté en raison d'infiltration d'eau dans les murs. Un comité d'experts doit se réunir vendredi pour élaborer un plan de relocalisation du personnel et des employés. Les travaux devraient débuter en 2003 et se poursuivre pendant un an et demi. On devait rénover trois étages à la fois, un quatrième étage devant servir de tampon pour éviter que les malades soient perturbés ou infectés. Une étude du département de la Santé publique de la Montérégie n'aurait toutefois pas établi de liens de cause à effet entre les décès constatés dans cet hôpital et la présence de champignons.

Présumé membre d'al-Qaïda à Montréal

Al-Jiddi a tenu des réunions tard le soir... jusqu'au 11 septembre

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Le présumé membre de l'organisation al-Qaïda qui vivait à Montréal, al-Rauf al-Jiddi, aurait été croisé alors qu'il quittait définitivement son appartement avec ses valises, en pleine nuit, au mois de novembre. Il aurait alors affirmé à son voisin immédiat, qui venait de le croiser, qu'il s'en allait en Alberta.

C'est ce que racontaient hier deux autres locataires de l'immeuble où vivait al-Rauf al-Jiddi, au 7687 de la 22^e avenue, Stéphanie Babusiaux et Carlos Jacobs. Al-Jiddi aurait également reçu chez lui, jusqu'à quatre fois par semaine, plusieurs hommes arabes avec qui il discutait à partir d'environ 23 heures jusque très tard dans la nuit.

Cet immeuble modeste de Rosemont est d'ailleurs assailli par les journalistes depuis l'annonce, par le gouvernement américain, qu'al-Jiddi, 36 ans, d'origine tunisienne et citoyen canadien depuis 1995, aurait été reconnu en compagnie d'Oussama ben Laden, sur une bande vidéo diffusée le 17 janvier. Al-Jiddi est le 5^e homme reconnu sur cette vidéo par le gouvernement américain. Une lettre d'al-Jiddi retrouvée à Kaboul dans l'appartement bombardé de Mustapha Atef, chef militaire d'Oussama ben Laden mort en novembre, aurait également fait état de l'intention d'al-Jiddi de finir en martyr dans la guerre contre «les infidèles» et contenu des adieux. Le nom complet d'al-Jiddi est al-Rauf ben al-Habib ben Yousef al-Jiddi.

«J'ai vu ces informations à la télévision, raconte Carlos Jacobs, mais ce n'est que quand les journalistes sont arrivés que j'ai fait le lien et que je l'ai reconnu».

Aujourd'hui que le lien est fait entre son ancien voisin et l'organisation al-Qaïda, Carlos Jacobs se souvient que les réunions nocturnes de son voisin se sont tenues jusqu'au 11 septembre.

«Après, plus rien», dit-il. Ces

réunions n'étaient fréquentées que par des hommes, souvent au nombre de trois ou quatre, qui parlaient parfois très fort en arabe dans les escaliers en arrivant, vers 23 heures, ou en partant au milieu de la nuit. Ne parlant pas l'arabe, Jacobs ne pouvait pas comprendre ce qu'il s'y disait. En dehors de ces réunions, al-Jiddi était un voisin calme, dit Jacobs, portant la barbe et s'habillant à l'occidentale. «Parfois il me saluait, parfois il ne me saluait pas», dit-il.

Le bail de l'appartement numéro 6, récemment occupé par al-Jiddi, était peut-être au nom de son colocataire, un petit homme à lunettes, qui a également disparu de la circulation. «Parce que le propriétaire ne semblait pas se souvenir d'al-Jiddi», ajoute Jacobs. Ce propriétaire ne veut par ailleurs pas rencontrer les journalistes. Al-Jiddi, dont le passeport canadien est valide jusqu'en 2004, pourrait avoir quitté Montréal avant son colocataire.

Pour leur part, Stéphanie Babusiaux et Carlos Jacobs ne se sentent pas en danger du fait des relations de leur ancien voisin.

Depuis, l'appartement n° 6 est occupé par d'autres locataires, qui ont pourtant tenu, vendredi, une réunion nocturne semblable aux précédentes, réunissant plusieurs hommes, soutient Stéphanie Babusiaux.

Stéphanie Babusiaux et Carlos Jacobs s'étonnaient par ailleurs hier, de n'avoir reçu la visite d'aucun corps de police enquêtant sur al-Jiddi. «Ni la police de Montréal, ni la Sûreté du Québec, ni la GRC», dit Jacobs. Seulement des journalistes...

Également recherché en relation avec le réseau al-Qaïda, Faker Boussora, lui aussi canadien d'origine tunisienne et âgé de 37 ans, pourrait voyager avec al-Jiddi. Boussora aurait déjà loué un appartement avenue du Parc et aurait fréquenté le restaurant tunisien Le Soleil, rue Ontario, près du boulevard Saint-Laurent, à Montréal.

Conflit entre Bombardier et Embraer

Pettigrew croit que le Brésil pourra revenir la tête haute à la table de négociations

L'OMC rend une décision partagée dans le dossier du contrat de Bombardier avec Air Wisconsin

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) désapprouve l'aide financière accordée à Bombardier pour décrocher son dernier contrat avec Air Wisconsin, confirme la décision finale qui sera rendue publique aujourd'hui. Le Canada n'en est pas surpris et pense même que c'est dans son intérêt puisque cela permettra au Brésil de revenir à la table de négociations la tête haute, soutient le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew.

«Je dois vous dire que cette décision est exactement le résultat espéré pour la stratégie que j'avais dessinée l'année dernière», a déclaré le ministre en entrevue au *Devoir* hier. Le Canada pourrait en appeler mais rien n'a encore été décidé.

La décision «partagée», au dire même du ministre, rejette les plaintes du Brésil contre les programmes canadien et québécois d'aide à l'exportation, mais condamne la décision du Canada d'avoir voulu aligner son aide (*matching* en anglais) sur celle offerte par le Brésil à Embraer, l'autre principal constructeur de jets régionaux.

Ottawa disait respecter en ce sens une politique de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui permet à un pays de combattre les subventions illégales d'un autre pays par ce qu'on appelle l'alignement.

«L'OMC n'a pas accepté notre argumentation. C'est une décision qui nous éclaire, qui nous informe», croit-il. Ainsi, le Canada et le Québec savent que le Comité Canada et le compte corporatif administrés par la Société d'ex-

pansion des exportations et le programme d'Investissement Québec sont, selon l'OMC, conformes aux règles internationales.

La politique de l'alignement

Ce qui est en cause, par contre, est la garantie de prêt de 1,7 milliard à un taux très avantageux que le Canada a offert à Air Wisconsin l'été dernier pour acheter 75 jets régionaux de Bombardier et prendre une option sur 75 autres. L'aide offerte était similaire à celle fournie par le programme brésilien Proex, un programme jugé à quatre reprises non conforme aux règles internationales, et ce, à la suite de plaintes du Canada.

Selon l'OMC, l'alignement n'est pas une pratique acceptable, une position d'ailleurs qu'a souvent soutenue le ministre. «J'ai quand même voulu le faire [l'été dernier] pour sauver des emplois à Montréal et obtenir une décision partagée qui allait ouvrir la voie à une négociation la tête haute pour chacune des deux parties. C'est plus facile que sur la base de quatre défaites.» Il estime donc être parvenu à ses fins.

«Sur la base de quatre défaites dures à l'OMC, il était très difficile de ramener le Brésil à la table des négociations, a-t-il poursuivi. Je crois honnêtement que notre stratégie de l'an dernier nous a permis d'abord de sauver les contrats, et ensuite, sur la base d'une décision partagée, de faire en sorte qu'il soit beaucoup plus facile de ramener le Brésil à la table de négociations et d'enfin résoudre ce litige entre nos deux pays.»

Les pourparlers doivent d'ailleurs démarrer le 8 février prochain à New York. Le ministre souhaite une entente qui obligerait les deux constructeurs à se livrer

une compétition normale, en vertu des lois du marché, une position défendue aussi par Bombardier. A son avis, la décision offre tous les éléments pour y arriver et ainsi permettre de meilleures relations entre les deux pays.

«En négociations commerciales comme en politique, laisser de l'espace pour l'autre est très important. Autrement dit, il ne faut chercher à avoir l'air triomphant. Je ne veux pas prendre cette attitude. Pour moi, il est très important de laisser aux Brésiliens un espace. Ils ont leur fierté et y ont droit et moi, je veux l'accueillir», renchérit-il.

Aucun contrat important ne pointe à l'horizon, ce qui rend tout le monde plus accommodant. C'était la même chose avant le débat autour du contrat d'Air Wisconsin. Malgré cela, le ministre pense que si une trêve est conclue, elle tiendra.

Les Brésiliens eux-mêmes, dit-il, y trouveraient leurs intérêts puisque certains secteurs industriels se plaignent de voir Embraer monopoliser les ressources du gouvernement. La décision de l'OMC, pense le ministre, offre à Brasilia un argument pour bouger.

La décision de l'OMC ne remet pas en question les transactions conclues mais vise les actions futures du gouvernement. M. Pettigrew refuse cependant de promettre que le Canada n'aura plus jamais recours à l'alignement. «Ça ne veut pas dire qu'on ne le fera pas dans certaines conditions, des conditions extrêmes. [...] Mais nous ne sommes pas, le Canada, des partisans de l'alignement. Nous sommes cependant partisans de l'utiliser dans des conditions extrêmes comme celui où un pays gagne quatre panels en ligne et que l'autre pays n'applique pas les décisions.»

Il définit toujours la catégorie automobile qu'il a créée.

Le RX 300 fut le premier véritable utilitaire sport de luxe. Et c'est toujours le seul à offrir un confort de roulement digne d'une Lexus tout en vous faisant bénéficier des capacités hors route d'un utilitaire sport pur-sang. Dotés d'un dispositif de contrôle du dérapage du véhicule, de quatre roues motrices, d'un régulateur de traction et de freins ABS, les RX 300 2002 répondront à toutes vos attentes. L'équipement des deux versions comprend : intérieur cuir, sièges avant chauffants,

panneau de toit transparent et rétroviseurs à atténuation électrochromique. Et alors que l'Édition Luxe a des garnitures en ronçe de noyer, l'Édition Sport, elle, est rehaussée de garnitures en aluminium brossé (et d'un aileron arrière). Tout cela dans un véhicule capable de vous emmener pratiquement n'importe où.


Pour contacter un concessionnaire Lexus ou en savoir plus : 1 800 26-LEXUS • www.lexus.ca

Le RX 300 Édition Luxe, au prix de 51 250 \$*

PAR MOIS 585\$[†]

Le RX 300 Édition Sport, au prix de 52 100 \$*

PAR MOIS 595\$[†]

À la conquête de la perfection. 



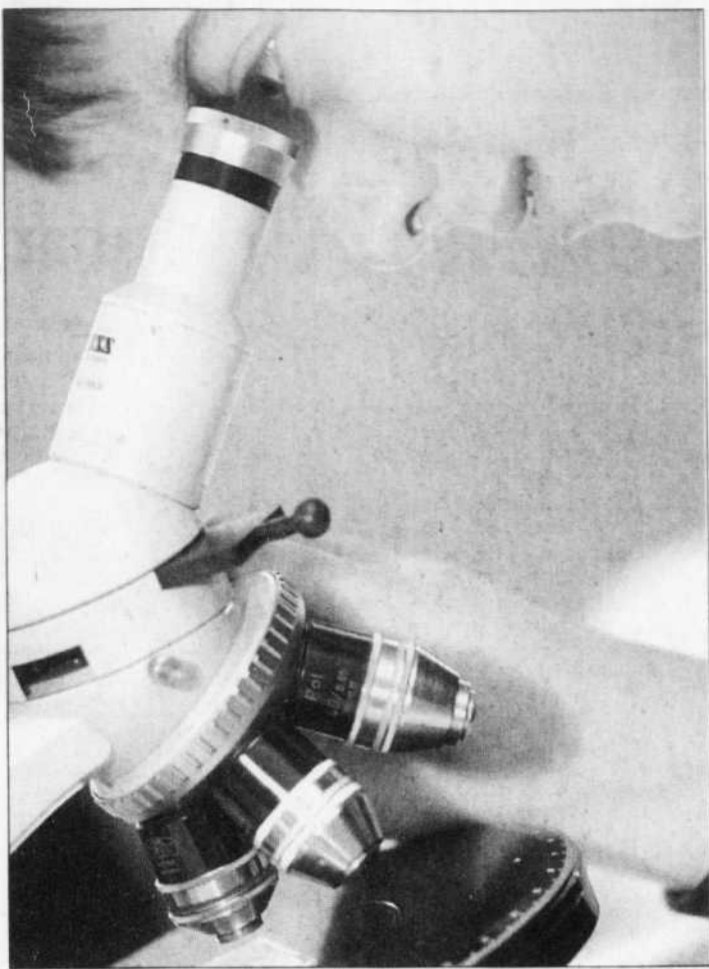
LE LEXUS RX 300 2002

*Le taux d'intérêt de 6,9 % s'applique à des plans de location de 36 mois de Toyota Crédit Canada Inc. sur approbation du crédit pour les véhicules Lexus RX 300 2002 neufs. Cette offre s'applique uniquement aux véhicules en stock chez le concessionnaire et elle ne peut être combinée à aucune autre offre. EXEMPLE DE PAIEMENT : RX 300 (Groupe B). Taux d'intérêt de 6,9 % - Durée : 36 mois - PDSF : 51 250 \$ - Acompte ou échange équivalent : 9 660 \$ - Mensualité de location : 585 \$ - Dépôt de garantie : 500 \$ - Limite de kilométrage : 24 000 km par an. Frais de 0,15 \$ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 \$ par kilomètre si convenu au moment de la signature du contrat de location). Frais de transport et de préparation, assurance et toutes taxes applicables en sus. Voyez votre concessionnaire Lexus le plus près pour plus de détails. L'offre prend fin le 31 janvier 2002. Le modèle peut être montré avec un équipement en option.

†Le taux d'intérêt de 6,9 % s'applique à des plans de location de 36 mois de Toyota Crédit Canada Inc. sur approbation du crédit pour les véhicules Lexus RX 300 2002 neufs. Cette offre s'applique uniquement aux véhicules en stock chez le concessionnaire et elle ne peut être combinée à aucune autre offre. EXEMPLE DE PAIEMENT : RX 300 (Groupe C). Taux d'intérêt de 6,9 % - Durée : 36 mois - PDSF : 52 100 \$ - Acompte ou échange équivalent : 9 660 \$ - Mensualité de location : 595 \$ - Dépôt de garantie : 500 \$ - Limite de kilométrage : 24 000 km par an. Frais de 0,15 \$ pour chaque kilomètre supplémentaire (0,10 \$ par kilomètre si convenu au moment de la signature du contrat de location). Frais de transport et de préparation, assurance et toutes taxes applicables en sus. Voyez votre concessionnaire Lexus le plus près pour plus de détails. L'offre prend fin le 31 janvier 2002. Le modèle peut être montré avec un équipement en option.

• LES ACTUALITÉS •

Place au «génie»



PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE a ouvert ses portes, hier, à tous ceux, petits et grands, désireux de rencontrer professeurs et étudiants de l'établissement et de s'informer des toutes dernières percées technologiques dans le domaine de l'ingénierie.

Un logiciel pourrait avoir induit en erreur l'équipage d'Air Transat

Atterrissage d'urgence aux Açores

PRESSE CANADIENNE

Un programme informatique a donné des renseignements inexacts à l'équipage de l'appareil d'Air Transat en panne sèche ayant été contraint d'effectuer un atterrissage d'urgence aux Açores, archipel portugais de l'Atlantique, en août dernier, affirme le principal enquêteur chargé de faire la lumière sur cet incident, Frederico Serra.

Des responsables du bureau de la sécurité des transports du Portugal, principale agence chargée de l'enquête, consacrent une partie de leurs efforts à ce logiciel, permettant habituellement au personnel

naviguant de surveiller le fonctionnement des systèmes de tout avion de ligne.

Ils croient possible que le programme ait interprété une fuite de carburant comme une rupture d'équilibre du combustible, incitant du même coup l'équipage à réagir de façon différente au problème affectant l'Airbus A-330, alors que ce dernier perdait rapidement son carburant et planait jusqu'aux Açores.

«Nous examinons attentivement la possibilité que l'information fournie par l'ordinateur n'ait pas été la meilleure possible afin de faire face au problème, et nous nourrissons de sérieux doutes à ce sujet», a déclaré

M. Serra à l'occasion d'une entrevue accordée depuis Lisbonne, au Portugal. «Il y a quelque chose qui ne va pas avec ce système. Quelque chose n'a pas été donné à temps à l'équipage», a ajouté M. Serra, qui travaille de concert avec le Bureau de la sécurité des transports du Canada.

Les enquêteurs estiment que lorsque l'équipage s'est rendu compte de la fuite, il était trop tard pour en atténuer la gravité. Ils croient possible que la fonction automatique chargée de corriger les déséquilibres de carburant — alors qu'il se trouve davantage de combustible dans un réservoir que dans l'autre — ait aggravé la situation.

L'ordinateur a interprété la fuite de carburant comme une rupture d'équilibre du combustible, déclenchant possiblement le mécanisme détournant le carburant du réservoir fuyant tout en vidant le second. «L'équipage ne pouvait faire face à la situation parce qu'aucune information ne faisait état d'une fuite», a affirmé M. Serra.

Le 24 août, l'avion d'Air Transat assurant le vol 236 entre Toronto et Lisbonne, à bord duquel prenaient place 291 passagers et 13 membres d'équipage, s'est posé d'urgence sur la piste d'une base militaire des Açores, seul territoire alors en vue à 1600 kilomètres à la ronde.

CanWest: la FPJQ et le CAJ réclament une enquête parlementaire

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) et l'Association canadienne des journalistes (CAJ), dans une lettre conjointe aux députés

et sénateurs de tous les partis, ont demandé samedi la tenue d'une enquête parlementaire sur les effets pervers de la concentration de la presse entre les mains de CanWest Global Corp.

Les deux associations dénoncent dans la première phrase de leur missive (hélas! mal traduite en français) «le pattern de censure et de répression des points de vue divergents chez le plus grand propriétaire de quotidiens du pays». Signée par la présidente de la FPJQ, Anne-Marie Dussault et par le président du CAJ, Rob Cribb, la missive pousse un cri d'alarme. Elle s'insurge contre les actes de censure répétés des journaux CanWest dans tout le pays, contre le

fait de dicter une ligne éditoriale unique et contre les menaces de mises à pied dont sont victimes les journalistes qui dénoncent ces abus. The Gazette, à Montréal, a particulièrement souffert de cette censure. «CanWest met ainsi en pièces la longue tradition d'autonomie éditoriale de ces journaux et réduit l'éventail des points de vue accessibles aux citoyens», y lit-on.

«La concentration de la propriété des médias d'information a atteint au Canada un niveau sans précédent. Il faut des mesures pour garantir la diversité des opinions dans les médias d'information. Le temps est venu de mener une enquête parlementaire complète sur cette situation critique», conclut la

lettre aux parlementaires à laquelle est joint un dossier de presse de 161 pages sur la question.

Jointe par Le Devoir, Anne-Marie Dussault affirme espérer que des mesures contraignantes seront prises pour interdire la pratique de la ligne éditoriale unique, pour remettre en question la propriété croisée des entreprises de presse et pour obliger celles-ci à rendre des comptes sur la place publique. La présidente de la FPJQ se dit inquiète au spectacle de l'indifférence affichée par le gouvernement et la population devant les effets pernicieux d'une telle concentration des médias. «Est-ce que le Parlement va reprendre le flambeau?» demande-t-elle.

JAZZ PM

la semaine
13h-15h



CISM
89,3 FM

DUPUIS

SUITE DE LA PAGE 1

Question d'équilibre, de respect et de justice pour tous, cette enfant de médecins de Québec a choisi de dénoncer les abus. Très jeune, à l'école primaire, en prenant la défense de ses amis, puis comme stagiaire en droit avec un projet d'injonction contre le développement de la Baie James.

«J'ai découvert des choses qu'on ne m'avait jamais enseignées. Je suis passée à travers tout un système d'enseignement sans avoir jamais entendu dire que les autochtones avaient des droits au Canada.»

Depuis 30 ans à la défense des droits de la personne, et de ceux des autochtones en particulier, elle a compris que ce dossier est éminemment complexe. Il n'y a pas de solution miracle. Son dernier livre parle d'ailleurs de l'ignorance qui entoure toujours la situation politique et les conditions de vie des autochtones en ce pays, conditions qui ne se sont guère améliorées malgré les 25 ans de la Convention de la Baie James.

«Pourquoi a-t-on l'impression que les autochtones ne se sentent pas partie prenante de la société? Ils sont à part, entre autres, parce qu'on les a mis à part. C'est dangereux comme société de laisser des inégalités s'installer et perdurer. On ne peut plus faire comme si on ignorait qu'il y avait un problème.»

La première responsabilité du dossier touche évidemment le fiduciaire, le gouvernement fédéral. Québec peut régler plusieurs dossiers avec les Premières Nations, mais il n'a ni la responsabilité ultime ni le pouvoir décisionnel que possède le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, le fait qu'Ottawa parle de traités modernes avec les autochtones choque sa rigueur intellectuelle. Il s'agit en fait, précise-t-elle, d'applications de la politique impériale britannique. On dit vouloir réformer la Loi sur les Indiens à Ottawa. Il faut des changements en profondeur, selon elle.

«Si on dit qu'on ne peut pas appliquer la Proclamation de 1763 parce qu'elle reconnaît des droits aux autochtones, comment peut-on appliquer l'Acte de Québec de 1774? Il y a là une position totalement incohérente. On ne peut pas ne pas adapter les législations, les



CLÉMENT ALLARD

«Le Québec s'avance pour régler des problèmes qu'il n'a pas l'autorité de régler», soutient Renée Dupuis.

actions, les programmes gouvernementaux, la Loi sur les Indiens, les traités, en fonction de ce que l'on a reconnu.»

Contrairement aux autres provinces, le gouvernement québécois a reconnu les Premières Nations en tant que telles. Il tente de récupérer des pouvoirs qu'il n'a pas en vertu de la Constitution canadienne. En ce sens, Ottawa s'est débarrassé d'une partie de sa responsabilité au profit du Québec, tout en gardant le dernier mot.

«Le Québec s'avance pour régler des problèmes qu'il n'a pas l'autorité de régler. Il y a une partie de la frustration de la population québécoise qui découle directement de ça.»

La justice pour... s'endormir

Une certaine confusion entoure le dossier autochtone, et elle ne profite à personne. Devant cet état des choses, on simplifie trop souvent en accusant les autochtones d'avoir un «problème». Renée Dupuis souligne qu'il s'agit d'un problème de société. Un peu comme la question nationale québécoise, il ne faut pas s'attendre à le régler définitivement. «La porte est ouverte désormais et ne se refermera pas», avertit-elle. Des obligations ont été créées, on ne peut qu'y faire face. Encore là, l'humaniste Dupuis se méfie des réponses simples.

«Quand on a créé Israël, la You-

goslavie ou l'URSS, on a dit: c'est réglé. Il y a une conception de l'histoire comme un tout figé, laquelle est écrite par les vainqueurs. Ils sont surpris de voir resurgir des décennies plus tard des problèmes qu'ils croyaient avoir réglés. Il y a des survivances collectives dans l'histoire, qui reviennent à la surface en faisant émerger des problèmes qu'un ordre donné avait voulu régler. L'humanité est confrontée à son mode de fonctionnement où l'on impose des règles à très court terme, en écartant ce qui est dangereux pour l'instant et en répandant l'idée que c'est réglé.»

La dépendance qui touche certaines communautés autochtones découle de la Loi sur les Indiens et de la politique des réserves, mais on ne règlera rien en abolissant purement et simplement les réserves. Dans certains cas, il faudra forcer certaines communautés à se prendre en main.

«Sur les plans de la psychologie de groupe, de la santé, de l'histoire, de la géographie, de la science politique, de la sociologie, c'est peut-être le chantier le plus intéressant qui s'offre à notre société pour l'avenir. Ne faisons pas la bouche fine parce que plus on laisse la situation se dégrader chez eux, moins il y a de l'espoir et moins il se trouve d'individus et de groupes qui ont l'énergie pour reconstruire et se développer.»

Cette position risque de heurter quelques susceptibilités qui n'ont pas cessé de croître au Québec depuis la crise d'Oka en 1990. Mais Renée Dupuis est prête à défendre sa cause. Elle n'y renoncera jamais. C'est aussi clair dans son regard que dans les mots qu'elle utilise. C'est une question de justice, mais de sommeil aussi!

«Je dis souvent à mes filles: essayez de trouver qui vous êtes fondamentalement, de respecter la personne que vous êtes dans tous vos choix. Le soir, vous allez vous coucher fatiguées, mais vous allez vous endormir parce qu'en accord profond avec vous-mêmes. Même si vous êtes en désaccord complet avec l'humanité, si tout le monde est contre vous, vous allez vous endormir. Si vous êtes en désaccord avec vous-mêmes et que l'humanité entière est avec vous, vous n'arriverez pas à vous endormir.»

L'illégalité
n'a jamais
arrêté personne!

Les Casinos
sur Internet
AUX GRANDS REPORTAGES
ce soir 20h

animation:
Michèle Viroly



en direct sur la vie

LE DEVOIR

LE MONDE

Karzaï reçu à la Maison-Blanche

«Je viens dire au peuple américain que nous avons énormément de sympathie pour lui»

REUTERS

Kaboul-Washington — Le président de la nouvelle administration intérimaire afghane, Hamid Karzaï, arrivé hier à Washington pour y rencontrer George W. Bush, a appelé les Afghans résidant aux États-Unis à participer à l'effort de reconstruction de leur pays ravagé par plus de vingt années de guerres.

En Afghanistan, les forces américaines ont continué de traquer les éléments en fuite du réseau al-Qaïda et du régime taliban.

Alors que le pays dévasté commence à goûter à un peu de stabilité, certains chefs tribaux sont montés au créneau pour dénoncer la composition de la commission destinée à organiser une assemblée traditionnelle (Loya Jirga). Bien que présentée comme «impartiale», la commission nommée vendredi par l'ONU fait déjà l'objet de critiques en raison de la présence d'experts peu connus vivant pour la plupart en dehors du pays.

«Il aurait mieux valu sélectionner des membres pour cette commission parmi des gens vivant à l'intérieur de l'Afghanistan», a estimé Haji Maulabadi, chef tribal de Spin Boldak (Sud). «Les membres de la commission ne connaissent pas les problèmes ni les aspirations du peuple afghan.»

L'ancien roi afghan Zaher Shah, en exil en Italie et aujourd'hui âgé de 87 ans, a annoncé qu'il lui par la bouche de son fils son retour prochain dans son pays, sans doute à la mi-mars. «Mon père a décidé de rentrer aussitôt que possible», a déclaré Mirwais Shah. «Il est très heureux de pouvoir rentrer après 28 ans d'exil. Il a souffert, comme nous tous. Ce sera une joie de rentrer et d'aider notre peuple.»

Tandis que Kaboul se concentrait sur la recherche de la paix et

de la stabilité, les forces américaines continuaient de traquer sans relâche l'opposant d'origine saoudienne Oussama ben Laden, les membres de son réseau al-Qaïda et les derniers talibans dans les montagnes de l'Est. Avions, hélicoptères et forces au sol ont passé en vain au peigne fin les tentes nomades installées dans la région de Khost Bak, à 28 kilomètres de la ville de Khost. «Les soldats américains ont arrêté deux civils», a indiqué hier l'Agence islamique de presse (AIP) basée au Pakistan. «Les hommes ont été libérés et leurs armes leur ont été rendues ensuite.»

Au Pakistan, la police s'est lancée à la poursuite de Daniel Pearl, un journaliste américain porté disparu depuis mercredi. Âgé de 38 ans, il a disparu dans la ville méridionale de Karachi alors qu'il tentait d'interviewer le chef d'un groupe musulman soupçonné d'être proche d'al-Qaïda et de mouvement séparatistes cachemiris.

Rencontre Karzaï-Bush

À Washington, Hamid Karzaï doit rencontrer aujourd'hui le président Bush, à qui il devrait demander de poursuivre l'opération militaire en Afghanistan jusqu'à l'éradication complète d'al-Qaïda. «Nous voulons que l'opération continue aussi longtemps que possible, jusqu'à ce que le danger qu'ils [les talibans et le réseau al-Qaïda] représentent et leur présence terroriste aient disparu», a déclaré le porte-parole de Karzaï.

Dans un entretien au magazine *Newsweek*, Karzaï présente son voyage comme essentiellement symbolique.

«Je viens aux États-Unis pour aller à New York porter des fleurs aux tours jumelles [du World Trade Center] et dire au peuple américain que nous avons énormément de sympathie pour lui», déclare le chef

de l'exécutif afghan. Le mystère reste entier quant au sort d'Oussama ben Laden, objet de rumeurs discordantes.

Le militant accusé d'avoir organisé les attentats du 11 septembre aux États-Unis se cacherait au Pakistan, en Afghanistan, et pourrait même avoir déjà succombé à des problèmes rénaux. Ces prisonniers sont considérés comme des «combattants illégaux».

À l'occasion de la campagne contre le terrorisme, deux frégates allemandes sont arrivées à Djibouti pour participer à des opérations de

surveillance de la mer Rouge, donnant l'occasion à la Marine allemande de procéder à sa plus importante manœuvre depuis la Seconde Guerre mondiale. Lors de cette même campagne, l'armée américaine a lancé une importante opération aux Philippines. Une centaine de soldats sont déjà en place, et le reste d'un contingent de 660 hommes doit arriver cette semaine.

Parmi eux, 160 soldats d'élite seront déployés sur l'île de Basilan, bastion des rebelles d'Abu Sayyaf, accusés par Washington et Manille d'être liés au réseau al-Qaïda.

Qu'est-ce qu'un prisonnier de guerre ?

Base navale américaine de Guantánamo (Cuba) (AFP) — Les détenus transférés d'Afghanistan sur la base américaine de Guantánamo (Cuba) sont des «terroristes» qui ne méritent pas la qualification de «prisonniers de guerre», a affirmé hier le secrétaire américain à la Défense Donald Rumsfeld.

«Nous avons là un groupe de terroristes talibans et d'al-Qaïda. Ce sont des combattants illégaux», a déclaré M. Rumsfeld, à l'issue d'une visite du camp de détention installé sur la base navale américaine. M. Rumsfeld a fait cette déclaration alors qu'un débat est en cours au sein de l'administration Bush au sujet du statut de ces prisonniers.

Le vice-président des États-Unis, Richard Cheney, a reconnu hier qu'il y avait un débat au sein de l'administration sur le statut des personnes détenues à Guantánamo. «Il existe une définition de ce qu'est un combattant légal. Il y a

quatre ou cinq critères [...] et les caractéristiques des individus [capturés] est qu'ils sont des combattants illégaux. C'est pourquoi nous les appelons détenus et non prisonniers de guerre», a ajouté le secrétaire à la Défense.

«Les membres d'al-Qaïda faisaient partie d'un réseau terroriste et non d'une armée. Ils ne portaient pas d'uniformes, n'affichaient pas leurs armes en public, ni leurs insignes et ne se comportaient pas comme une armée se comporte. Ils agissaient en terroristes», a-t-il poursuivi.

Il a noté que les talibans, pour leur part, «auraient de concert avec al-Qaïda».

Cent cinquante-huit prisonniers, membres présumés de la milice des talibans ou du réseau al-Qaïda d'Oussama ben Laden, sont actuellement détenus sur la base américaine, dans de minuscules cellules grillagées en plein air, éclairées 24 heures sur 24.

Attaque contre l'hôpital de Kandahar

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les forces spéciales américaines ont attaqué dans la nuit l'hôpital de la ville de Kandahar, au sud de l'Afghanistan, où plusieurs combattants d'al-Qaïda s'étaient cachés, a indiqué CNN hier soir.

Des coups de feu et des explosions ont été entendues dans l'hôpital mais l'issue de l'opération n'est pas encore connue, a ajouté CNN dans une correspondance de Kandahar.

Les tirs ont pris fin, indiquant que l'assaut est vraisemblable-

ment terminé, a précisé CNN. Toutes les routes conduisant à l'hôpital Mir Weis ont été fermées à l'aide de fil de fer barbelés, d'après CNN qui souligne que les forces spéciales américaines et les troupes afghanes gardent les routes.

Six membres du réseau Al-Qaïda se sont cachés dans une des ailes de l'hôpital depuis que les talibans ont quitté la ville l'année dernière, explique la télévision.

Un porte-parole du Pentagone, contacté par l'AFP, a déclaré qu'il ne pouvait pas confirmer l'information de CNN.

État de l'Union

Bush prépare un discours de combat

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le président américain George W. Bush affichera demain pour le discours annuel sur l'état de l'Union sa détermination d'aller jusqu'au bout pour éliminer le terrorisme dans le monde, seul moyen à ses yeux de garantir la sécurité des Américains après les attentats du 11 septembre.

Le président, qui a mis au cours du week-end les dernières touches à cette intervention traditionnelle devant les deux Chambres réunies du Congrès, en a publiquement esquissé les grandes lignes dans une intervention radiodiffusée hebdomadaire samedi. «Mes priorités pour l'année qui débute, et au-delà, reflètent un engagement qui englobe tout le reste: renforcer la sécurité de l'Amérique et de sa population», a déclaré Bush. «Notre lutte contre le terrorisme a commencé en Afghanistan, mais elle ne s'arrêtera pas là-bas. Il

ne peut être question que l'Amérique se repose tant que tous les groupes terroristes ayant une envergure internationale n'auront pas été découverts, stoppés et vaincus», a-t-il souligné.

Au cours des derniers jours, Bush a largement levé le voile sur les principaux aspects du programme politique qu'il présentera dans ce discours, que des dizaines de millions d'Américains suivront en direct à la télévision.

Il a annoncé mercredi qu'il mandaterait au Congrès 48 milliards de dollars supplémentaires pour la Défense, la plus forte augmentation (15 %) du budget militaire américain depuis vingt ans, qui devrait ainsi passer à 366 milliards de dollars.

Il a révélé le lendemain qu'il doublerait le budget pour la sécurité intérieure d'une Amérique toujours traumatisée par des attentats ayant marqué les limites de son invincibilité.

EN BREF

Jospin est prêt

Paris (AFP) — Le premier ministre français Lionel Jospin a affirmé hier qu'il se rendait «disponible pour les rendez-vous politiques à venir», même si «le temps de la campagne n'est pas encore venu». «Je m'efforce de pressentir ce que sont les attentes des Français, je réfléchis, j'échange, j'écris. Personnellement, je me rends disponible pour les rendez-vous politiques à venir», a déclaré M. Jospin devant les secrétaires de section du parti socialiste réunis à Paris. Mais pour le chef du gouvernement, «le temps de la campagne n'est pas encore venu, en tout cas pas à nos yeux». Rappelant les dates officielles de début de campagne pour l'élection présidentielle, le 5 avril, et les deux tours de scrutin le 21 avril et le 5 mai, il a estimé que «le temps prévu suffira largement».

Explosion en vol

Moscou (AFP) — Un hélicoptère militaire russe, transportant onze personnes, dont deux généraux et trois colonels, a explosé hier au dessus de la Tchétchénie, selon le ministère de l'Intérieur cité par les agences russes. L'hélicoptère de type Mi-8 a explosé en vol au dessus de la région de Nadterechny, dans le nord de la Tchétchénie, a indiqué le ministère russe de l'Intérieur, cité par l'agence de presse Interfax. Les circonstances exactes de l'accident restent incertaines. «La raison exacte de l'explosion de l'hélicoptère n'a pas été établie», a déclaré un responsable des services secrets russes (FSB/ex-KGB) pour la Tchétchénie, le général Sergueï Babkine, selon Interfax. L'appareil a bien explosé en vol, selon la même source.

Cuba si

La Havane (Reuters) — Cuba et le Honduras ont rétabli leurs relations diplomatiques au cours du week-end, a annoncé hier La Havane. Il n'y a désormais plus que deux pays d'Amérique latine qui n'entretiennent pas de relations politiques normales avec l'île communiste. Le Honduras, comme toutes les nations d'Amérique latine et des Caraïbes à l'exception du Mexique, avait rompu ses relations avec Cuba au début des années soixante. Aujourd'hui tous les gouvernements de la région, à l'exception du Costa Rica et du Salvador, ont rétabli leurs relations avec La Havane.



Premiers secours à une victime de l'attentat suicide d'hier à Jérusalem: la police sur le qui-vive.

Une kamikaze à Jérusalem

Pour la première fois une Palestinienne commet un attentat suicide

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Pour la première fois, une Palestinienne a commis hier un attentat suicide, tuant un Israélien et blessant des dizaines de personnes, en faisant sauter une charge explosive à Jérusalem-ouest.

La femme a réussi à déjouer la vigilance de la police, pourtant sur le qui-vive, et fait exploser la charge qu'elle portait sur elle dans l'artère principale de la ville, rue Jaffa. L'explosion s'est produite à quelques mètres seulement de la pizzeria Sbarro, où un kamikaze du mouvement islamiste Hamas avait tué 15 personnes le 9 août 2001.

Mardi, à quelques dizaines de mètres de là, un Palestinien avait ouvert le feu sur la foule tuant deux femmes et blessant une quarantaine de personnes avant d'être tué par des policiers.

À Beyrouth, la télévision du mouvement chiite libanais Hezbollah a annoncé que la jeune femme était une étudiante de l'université Al Najah de Naplouse (Cisjordanie) d'où sont partis plusieurs kamikazes dans le passé.

Un octogénaire israélien, Pinhas Tokatli, a été tué sur le coup par une bombe de forte puissance et une

centaine de personnes ont été hospitalisées, dont trois blessés graves, selon des sources hospitalières. Ces décès portent à 1168 le nombre de personnes tuées depuis le début de l'intifada, en septembre 2000, dont 886 Palestiniens et 251 Israéliens.

Israël a immédiatement imputé la responsabilité de l'attentat au président palestinien Yasser Arafat. «Arafat est responsable, car il encourage des terroristes à commettre des actions suicides», a déclaré Raanan Gissin, porte-parole du premier ministre Ariel Sharon. Il faisait référence aux déclarations de M. Arafat samedi à Ramallah dans lesquelles il avait réaffirmé son vœu de finir sa vie «en martyr» pour Jérusalem.

«Yasser Arafat est personnellement, individuellement et directement responsable, je n'ai aucun doute là-dessus», a déclaré pour sa part le maire de Jérusalem, Ehud Olmert. L'attentat s'est produit deux jours après une autre attaque à Tel-Aviv, qui avait fait 18 blessés et avait été revendiquée conjointement par le Jihad islamique et un groupe armé proche du Fatah de Yasser Arafat, les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa.

La direction palestinienne a condamné, dans un communiqué,

l'attentat et demandé le retour immédiat dans la région de l'émissaire américain Anthony Zinni, pour tenter de mettre fin à l'escalade de la violence.

«La direction palestinienne condamne vivement l'attentat suicide contre des civils israéliens à Jérusalem et demande le retour immédiat de l'émissaire américain», a indiqué un porte-parole officiel.

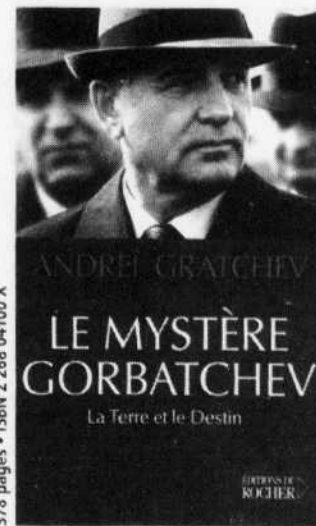
L'attentat a été précédé par des propos très durs de responsables israéliens et américains pour M. Arafat, qu'Israël a empêché, selon M. Gissin, de se rendre à Bruxelles pour une réunion européenne prévue aujourd'hui.

M. Arafat est de facto assigné à résidence dans ses bureaux à Ramallah, en Cisjordanie, cernés depuis le 3 décembre par des chars israéliens depuis une série d'attentats sanglants en Israël, Berlin, Amman et le Caire ont condamné l'attentat, mais les deux capitales arabes ont fait porter à Israël la responsabilité de la détérioration de la situation dans la région.

Par ailleurs, une foule de plus d'une centaine de Palestiniens a réussi à libérer sept activistes, dont l'un des hommes les plus recherchés par Israël, d'une prison à Bethléem (Cisjordanie).

VIENNENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU ROCHER

Le mystère Gorbatchev



378 pages • ISBN 2 268 04100 X

L'auteur

Andreï Gratchev est un ancien porte-parole et assistant de Gorbatchev. Il est devenu l'un des meilleurs spécialistes de la politique russe, avec notamment *L'Histoire vraie de la fin de l'URSS* (du Rocher, 1992) *La Chute du Kremlin* (Hachette, 1994) et *L'Exception russe : Staline est-il mort?* (du Rocher, 1997).

Mikhaïl Gorbatchev

L'homme qui, en changeant son pays, a transformé le monde !

Dialogue pour la paix

est le fruit de conversations

passionnées entre les auteurs,

Mikhaïl Gorbatchev et

Daisaku Ikeda sur le sens

spirituel profond de

l'humanisme.



260 pages • ISBN 2 268 03607 3

Confrontant l'idéologie socialiste russe et le bouddhisme, les auteurs ont consacré ce livre au XX^e siècle, qu'ils ont vécu en grande partie, et sur le système des valeurs d'un nouvel humanisme qui pourra aider l'humanité à tenir bon et à affronter les épreuves futures.

Communications Jo Ann Champagne

LES MESSAGERES adp

SPORTS

Berezin marque le 10 000^e but
du Canadien à domicile

Page B 4



CONVERGENCE

La société numérique vue
par Michel Cartier

Page B 7

LE DEVOIR

CARTIER
B

ÉCONOMIE

FINANCE



Gérard Bérubé

Des options
commanditées

La Bourse de Montréal n'a pas pris de temps. A peine vient-elle d'annoncer l'entrée en fonction de sa nouvelle plateforme électronique qu'elle lance un nouveau produit: les options commanditées. En collaboration avec deux gros joueurs, la Citibank et Société générale, dans l'espoir que l'explosion prévue de ces instruments hybrides attire aussi d'autres institutions financières.

Le président de la Bourse de Montréal, Luc Bertrand, a parlé, vendredi, d'une première nord-américaine. Ces produits, connus sous l'expression européenne «warrants», s'adressent directement à l'investisseur de détail. «C'est un gros, très gros marché en Europe, où le roulement observé atteint 500 milliards de dollars [en valeur notionnelle]», a soutenu Luc Bertrand.

Ces produits sont des options à long terme (échéance entre un et trois ans) portant sur des paniers d'actif, offertes aux investisseurs de détail à une fraction du prix sous-jacent. Elles peuvent comprendre des actions et des indices boursiers, canadiens ou étrangers, ou un mélange d'autres valeurs mobilières. Les commanditaires peuvent rapidement structurer des paniers d'actif afin de s'adapter aux réalités changeantes du marché.

Les premières classes d'options commanditées sont offertes par les deux plus gros joueurs dans ce segment. La Citibank proposera des options sur des entreprises canadiennes et américaines. D'autres seront émises sur les fonds de participation indiciels Nasdaq 100 et S&P/TSE 60. L'éventail doit être élargi cette année aux titres européens.

La Société générale, avec ses SG Warrants implantés dans plus de 14 Bourses à monde, veut proposer aux investisseurs d'ici jusqu'à 24 titres différents. On pense à des titres américains, canadiens, européens et asiatiques. «Les investisseurs pourront aussi procéder à des opérations de couverture ou de diversification de portefeuille en faisant l'acquisition d'options d'achat et de vente de SG Warrants sur des indices et des fonds indiciels, notamment Dow Jones EuroStoxx50 en Europe, S&P500 et Nasdaq 100, aux États-Unis, ou S&P/TSE 60, au Canada», a expliqué l'institution financière.

L'émetteur de ces instruments est la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés et ces titres devraient être admissibles au REER.

Les options d'achat permettent de miser sur la hausse des titres sous-jacents. Les options de vente tablent sur une baisse. Les commanditaires ont pour tâche d'assurer la liquidité du titre, de fournir un écart entre l'offre et la demande. Et contrairement aux options traditionnelles, le risque inhérent aux options commanditées se limite à la prime versée par l'investisseur. «Comme les options commanditées comportent des primes beaucoup moins élevées que le coût des titres sous-jacents, la somme risquée peut être moins élevée que si le sous-jacent était directement acheté», a expliqué la Citibank.

Mais à l'instar des options traditionnelles, ces options peuvent servir à des fins de couverture, dans le but de protéger son portefeuille ou une position contre un mouvement de marché inverse.

Sondage de la Régie des rentes du Québec

Retraite, terre méconnue

Employeurs et employés n'ont pas les idées très claires
quand il s'agit de planifier concrètement la retraite

Le Régime des rentes du Québec est sauvé, soit! En revanche, il reste beaucoup de travail à faire pour sensibiliser employeurs et employés à la nécessité de bien préparer la retraite, ce qui est loin d'être évident à l'heure actuelle. Les uns et les autres manifestent les plus belles intentions à propos de la retraite, mais les idées sont beaucoup moins claires lorsqu'il s'agit de proposer des moyens pratiques pour atteindre son objectif.

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

La conclusion générale d'une étude menée sous la direction de Denis Latulipe, actuaire en chef à la Régie des rentes du Québec (RRQ), ne laisse aucun doute à cet égard. D'une part, les entreprises sont peu préparées et, d'autre part, les travailleurs, bien que conscients de la nécessité d'épargner, connaissent mal le système et n'ont ni plan ni connaissance de ce qui est nécessaire. Un partage de la responsabilité — mais lequel, exactement? — s'impose pour assurer l'autonomie financière à la retraite des travailleurs.

Pour maintenir un niveau de vie comparable à celui d'avant la retraite, on dit qu'il faut avoir des revenus équivalents à 70 % de son salaire. Une fois retraité, les dépenses sont moindres; par exemple, il n'y a plus de cotisations à payer au régime de retraite ou à l'assurance-chômage. Finies, aussi, les dépenses pour les déplacements, les repas, les vêtements, etc., qui étaient inévitables lorsqu'on avait un emploi. Avec 70 % de son ancien salaire, on peut donc bien s'en tirer. M. Latulipe ajoute cependant que la tendance observée ces dernières années montre que les retraités ont des revenus moyens qui se situent entre 60 et 65 % de ceux antérieurs à leur retraite, ce qui n'exclut pas des écarts considérables et des situations plus pénibles que d'autres.

Dans un récent rapport actuariel, la RRQ annonçait que grâce aux corrections apportées à la hausse dans le taux de cotisation, il y aurait assez d'argent dans la caisse pour traverser le cycle des baby-boomers retraités et qu'en 2050 la RRQ aurait 192 milliards en réserve, soit l'équivalent de 55 milliards en dollars d'aujourd'hui. Les retraités de maintenant et de demain n'ont donc aucune crainte à avoir: ils recevront leur part de pension du régime québécois.

Toutefois, cette contribution de la RRQ ne fournira que 25 % des revenus dont ils auront besoin pour maintenir leur niveau de vie. À cela, ils pourront ajouter la pension de vieillesse, voire le supplément de revenu garanti versé par le gouvernement fédéral, mais de toute façon, cela sera insuffisant pour atteindre le plateau de 70 %. Un ou des régimes complémentaires de retraite sont donc indispensables.

En fait, le marché potentiel des régimes privés pour ceux qui sont maintenant à découvert touche 28 000 entreprises privées, la plupart étant des PME, et environ 400 000 salariés. Et cela ne comprend pas les travailleurs autonomes, dont le nombre est en pleine croissance. Sont également exclues les entreprises où le salaire moyen est inférieur à 20 000 \$ par année et les gens pour qui les régimes publics remplacent 70 % des revenus à la retraite. Par ailleurs, la quasi-totalité des employés des secteurs public et parapublic ont des régimes de retraite. Selon l'enquête faite, 69 % des employés du secteur privé ont un régime traditionnel et 40 % ont un REER collectif.

Tout le monde rêve d'une retraite faite de longues vacances sans problèmes financiers. Plus on est jeune, plus on voit la retraite en couleur. Selon une enquête menée dans six grandes entreprises en 1999, l'âge idéal de la préretraite serait de 52,5 ans. Un autre sondage l'été dernier ajoutait que 64 % des travailleurs prévoient maintenir leur niveau de vie à la retraite, mais plus les répondants approchaient de la retraite (et de la réalité), plus le pourcentage diminuait.

Globalement, près de trois travailleurs sur cinq au Québec épargnent par le truchement de véhicules de retraite (REER et régime complémentaire). Parmi ceux qui ont un revenu annuel dépassant 20 000 \$, ce sont près de quatre travailleurs sur cinq qui pratiquent cette forme d'épargne. Et le taux d'épargne moyen des travailleurs québécois est de 9 % de leur salaire, selon Statistique Canada, en vertu d'une période examinée allant de 1993 à 1999.

Les travailleurs québécois font en majorité preuve d'ignorance envers leur propre sort puisque 64 % d'entre eux ne connaissent pas leurs besoins financiers à la retraite. 81 % n'ont même ja-



Pour Denis Latulipe, actuaire en chef à la Régie des rentes du Québec, un partage de la responsabilité s'impose pour assurer l'autonomie financière des travailleurs à la retraite.

mais fait de calcul à cet égard. Il s'en trouve même 63 % qui sont incapables de nommer deux des trois paliers du système (régime québécois, pension fédérale et régime de retraite privé).

Au problème des revenus pour les retraités vient s'ajouter, particulièrement au Québec, la dimension du vieillissement de la population dans son ensemble, qui risque d'avoir éventuellement un impact sur l'âge de la retraite et les régimes privés de retraite. En 1970, pour chaque retraité de 65 ans et plus, il y avait 7,8 travailleurs dans le groupe d'âges de 20 à 64 ans. En 2000, il n'en restait que cinq et, selon l'hypothèse de M. Latulipe, il n'y en aura plus que deux en 2030.

Ce phénomène de la génération vieillissante du baby-boom est plus aigu au Québec qu'ailleurs au Canada et aux États-Unis parce que le taux de natalité y est plus bas et que l'immigration y est plus faible. Entre 2000 et 2030, la population en âge de travailler (20-64 ans) régressera de 5,6 % au Québec alors qu'elle augmentera de 15,6 % au Canada (en excluant le Québec) et de 18,2 % aux États-Unis.

Conseil du patronat

Cela pose bien sûr le problème de l'emploi dans les entreprises. La RRQ et le Conseil du patronat du Québec (CPQ) ont sondé à ce sujet 140 entreprises, dont 83 % ont 100 employés ou plus; 50 % de ces sociétés sont syndiquées et 60 % appartiennent au secteur tertiaire. Les petites entreprises étaient donc exclues de cette enquête. Qu'en était-il des résultats? 85 % des entreprises se disent peu ou pas du tout préparées à faire face au vieillissement de leurs employés. Elles se montrent néanmoins préoccupées davantage de la rétention de la main-d'œuvre expérimentée et de l'adaptation du personnel aux nouvelles technologies que du vieillissement comme tel.

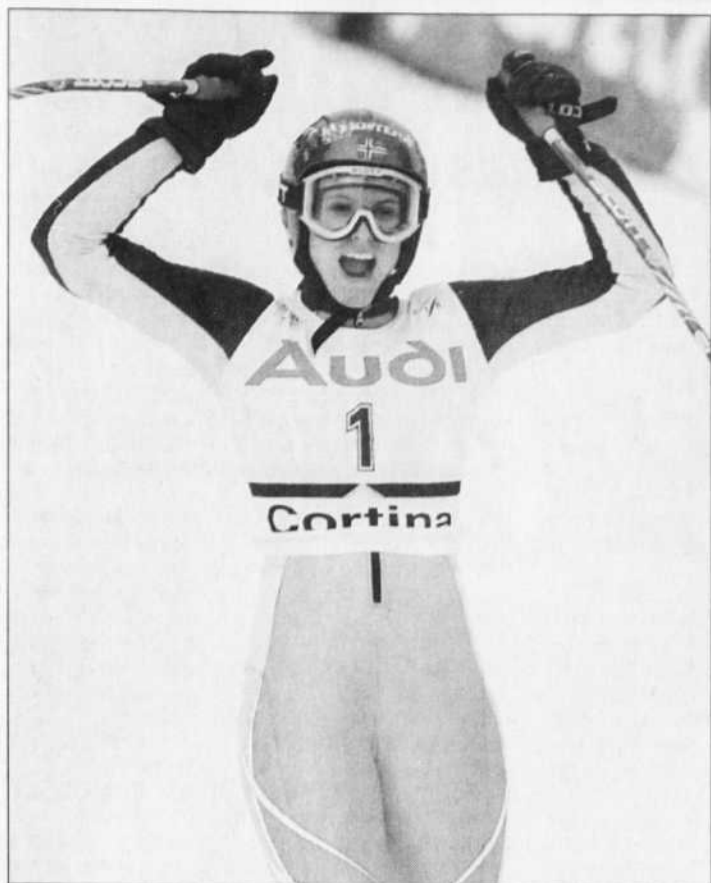
Jusqu'à vers 1995, il y avait dans les entreprises une tendance à favoriser les départs pour faire place aux jeunes. M. Latulipe souligne cependant certaines études menées dans différents pays qui indiquent de nouvelles tendances internationales, à savoir retarder l'âge de la retraite, réduire l'attrait des mécanismes de retrait hâtif et favoriser un retrait progressif du marché du travail. Dans certains pays, notamment en Europe, c'est l'État qui intervient, alors que dans les pays anglo-saxons, dont le Canada, l'initiative est laissée aux entreprises privées.

Or, selon le sondage de la RRQ et du CPQ, la moitié des employeurs est favorable à l'augmentation de l'âge de la retraite alors que l'autre moitié pense le contraire ou n'a pas d'opinion, mais 74 % des répondants s'opposent à une intervention législative pour retenir la main-d'œuvre au travail après 64 ans. D'autres réponses confirment que les entreprises n'ont pas les idées très claires sur la question. Ainsi, 66 % ont une opinion plutôt négative des programmes de retraite anticipée, 60 % se disent préoccupés par les demandes de retraite anticipée et, malgré cela, 50 % ne sont pas prêts à mettre fin à leur programme de retraite prématurée. Enfin, 60 % envisagent de recourir à des programmes de retraite graduelle dans l'avenir.

Si trois entreprises sur quatre se disent prêtes à modifier leur organisation du travail pour retenir leur main-d'œuvre vieillissante, il s'en trouve tout de même 59 % pour avouer ne pas avoir de politique de planification de la main-d'œuvre à moyen et à long terme. On en trouve 78 % pour favoriser le régime de retraite pour attirer de nouveaux employés et 82 % pensent recourir à ce régime de retraite pour retenir les anciens employés. Comment un même régime pourrait-il à la fois être attrayant pour ceux qui rêvent d'une retraite éventuelle et non incitatif pour ceux qui voudraient prendre leur retraite maintenant? La réponse n'est pas évidente.

Les effets du vieillissement doivent faire l'objet d'une réflexion plus approfondie pour répondre au besoin d'ajustements dans l'organisation du travail. C'est précisément pour cette raison, explique Gilles Taillon, président du CPQ, que le sondage et un colloque sur le sujet ont été tenus. Le travail se poursuit au CPQ en collaboration avec les vice-présidents aux ressources humaines des entreprises pour essayer de concilier les intérêts et les perceptions parfois contradictoires des uns et des autres, c'est-à-dire des employeurs et des employés, des anciens et des nouveaux employés. Le CPQ demande au gouvernement de se pencher sur le problème de la formation qui devrait à son avis se faire davantage en entreprise que dans les écoles. Il y a déjà en place un cadre juridique convenable. Il suffit dès lors de laisser les entreprises et les syndicats s'occuper du reste.

LES SPORTS



Stina Hofgard-Nilsen hier sur les pentes de Cortina d'Ampezzo.

Coupe du monde dames

Les Norvégiennes font la paire

AGENCE FRANCE-PRESSE

Cortina d'Ampezzo — Stina Hofgard-Nilsen et Andrine Flemmen ont réalisé, hier, le premier doublé norvégien dans l'histoire de la Coupe du monde féminine de ski alpin, à l'occasion du slalom géant de Cortina d'Ampezzo.

Hofgard-Nilsen, la cadette (22 ans), a ouvert son palmarès, précédant sa compatriote de 27 ans et l'Italienne Karen Putzer, respectivement de 60 et 91 centièmes, au terme d'une épreuve exigeante, sur le plan physique par la longueur des

manches, et en raison de ses difficultés techniques. Hofgard-Nilsen et Flemmen ont été fidèles à leurs dossards un et deux. «J'y avais vu une promesse», a souri l'aînée.

La lauréate a finalisé sa progression constante, déjà entamée la saison dernière avec des promesses à Cortina (8^e) et à Are (6^e). Cinquième à Copper Mountain puis à Lienz, elle avait conquis son premier podium (3^e) de Coupe du monde à Maribor, au début de cette année. Deux semaines plus tard, à Berchtesgaden, elle avait encore progressé d'une place.

ASSOCIATED PRESS

Pittsburgh — C'est toujours pratique d'avoir un homme de 100 millions au poste de quart réserviste.

Drew Bledsoe a remplacé Tom Brady, blessé, et mené les Patriots de la Nouvelle-Angleterre au Super Bowl au moyen d'une victoire-surprise de 24-17 contre les Steelers de Pittsburgh, hier, lors du match de championnat de l'Association américaine.

Les Patriots participeront donc au troisième match du Super Bowl de leur histoire, à La Nouvelle-Orléans, dimanche.

Ils s'étaient inclinés à leurs deux participations précédentes, en 1986 et 1997.

Bledsoe, qui avait perdu son poste au profit de Brady en début

Victoire-surprise de 24-17 contre les Steelers

Les Patriots au Super Bowl

de saison, n'a pas connu une journée parfaite. Mais il a obtenu un bon coup de pouce de Troy Brown.

L'ailier espacé des Patriots a marqué un touché à la suite d'un retour de botté de 55 verges et il a été directement impliqué dans un jeu de 60 verges bon pour un autre majeur au début du troisième quart.

Passe latérale

Après que Brandon Mitchell eut bloqué une tentative de placement de 33 verges, Brown a récupéré le ballon à la ligne de 40 et franchi 11 verges avant d'effectuer une passe latérale à Antwan Harris.

Celui-ci a parcouru le reste de la distance le séparant de la zone payante, pour porter la marque à

21-3 en faveur des Patriots.

Mais Bledsoe a tout de même réussi ce que bien peu de substitués auraient pu accomplir lors d'un match de championnat.

À la fin du deuxième quart, peu de temps après avoir remplacé Brady, qui venait de subir une blessure à la jambe, il a complété une passe de touché de 11 verges à David Patten.

Au quatrième quart, Bledsoe a permis aux Patriots de gagner suffisamment de terrain pour qu'Adam Vinatieri puisse réussir un placement.

Il a aussi aidé les siens à contrôler suffisamment le ballon pour empêcher les Steelers de renverser la vapeur.

Bledsoe, qui a complété 10 passes en 21 tentatives pour des gains de 102 verges, a également

obtenu l'aide de quelques vétérans, dont Willie McGinest et Ted Johnson, qui ont contribué à freiner le jeu au sol des Steelers.

Le demi offensif Jerome Bettis, qui était de retour au jeu après une absence de huit semaines, n'a obtenu que huit verges de gains en neuf courses.

Kordell Stewart, le quart des Steelers, a complété 24 passes en 42 tentatives pour des gains de 255 verges, mais il a aussi lancé trois interceptions, dont deux au cours des trois dernières minutes de jeu.

Les Steelers ont rétréci l'écart à 21-17 grâce aux touchés de Bettis, survenu lors d'une course d'une verge qui a couronné une poussée de 79 verges en huit jeux, et d'Amos Zereoue, marqué au moyen d'une course de 11 verges.

Les Rams l'emportent 29-24

Les Eagles se sont bien défendus

ASSOCIATED PRESS

St. Louis — Lorsqu'une équipe affronte les Rams de St. Louis, le plan de match est facile à ébaucher: il faut stopper Kurt Warner, Marshall Faulk et Isaac Bruce. L'exécution, toutefois, relève pratiquement de l'impossible.

Pour un match entier, du moins. C'est ainsi qu'après un début de rencontre prometteur, les Eagles de Philadelphie n'ont pu empêcher ce trio de s'imposer en deuxième demie de la finale de championnat de l'Association nationale, hier, et les Rams ont ainsi filé vers une victoire de 29-24.

Les Rams participeront donc au Super Bowl pour la deuxième fois en trois ans. Ils y retrouveront les surprenants Patriots de la Nouvelle-Angleterre, à qui il tenteront d'infliger le même sort qu'aux Ti-

tans du Tennessee il y a deux ans.

Faulk a obtenu des gains de 159 verges au sol, un sommet personnel pour un match des séries, tandis que Bruce a complété huit réceptions pour des gains de 84 verges et un touché.

Warner a quant à lui complété 22 passes en 33 tentatives, dont une de quatre verges à Bruce bonne pour un touché. Il a complété des gains de 212 verges.

La défensive peu généreuse des Eagles est parvenue à déséquilibrer les Rams en début de rencontre, ce qui a permis à Philadelphie de prendre les devants 17-13 à la demie.

Le cours du match a toutefois changé au troisième quart lorsque les Rams se sont mis à contrôler le ballon, marquant 10 points consécutifs.

Ils ont effectué 22 jeux au sol et

seulement six par la voie des airs, permettant à Jeff Wilkins d'obtenir son troisième placement du match. Plus tard, Faulk a marqué à l'aide d'une course d'une verge.

Lorsque Faulk, qui a perdu son casque sur le jeu, est tombé dans la zone des buts, la foule, fort tapageuse jusque-là, a senti que c'était fini pour les Eagles.

La défensive des Rams aussi. Celle-ci a resserré les rangs et a empêché les Eagles d'obtenir un premier essai à chacune de leurs deux séquences offensives suivantes.

Les Rams, qui avaient provoqué huit reirements la semaine dernière contre les Packers de Green Bay, n'ont pu récidiver contre Donovan McNabb, mais ils se sont montrés intraitables durant la majorité de la deuxième demie.

McNabb a tout de même per-

mis aux Eagles de connaître une poussée de 48 verges en fin de rencontre, qu'il a conclue au moyen d'une course de trois verges jusque dans la zone payante. Il restait alors 2:56 à jouer.

Les Eagles ont obtenu une dernière chance par la suite, mais le demi de coin Aeneas Williams a signé sa sixième interception des séries pour sceller la victoire des Rams.

«Nous savions que pour remporter ce match, nous devions confier le ballon à Marshall», a affirmé l'entraîneur Mike Martz. Je pense ce que tout le monde pense. C'est un excellent joueur. Dans certaines situations, il a tout simplement pris le match en mains.»

On pourrait dire la même chose de Kurt Warner, d'Isaac Bruce et d'une défensive qui a réussi les dix à des moments clés

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com
Courriel: avisdev@ledevoir.comCanada
Province de QuébecDistrict de Montréal
No: 500-12-261551-026Cour suprême
Présent le greffier-adjoint
NANCY ROSA ORTIZ DIAZ,Requérante
vs
RAMON VALENTIN FERMIN
TEJADA,

Intimé

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Ramon Valentin Fermin Tejada de comparaître devant cette Cour située au 10^e ét., St-Antoine à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Ramon Valentin Fermin Tejada.

Lieu: Montréal
Date: 24/1/2002Michel Pellerin
Greffier-adjointPROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695003153 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALdemanderesse vs-
BERUBE DUBÉ, ERIC Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cette
cause, consistant en UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE CHEVROLET LUMINA
1992, IMMATRICULÉE
190HMC, PORTANT LE NUMÉRO
DE SÉRIE: 2G1WL517N9231883.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
660805622 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
DELANGER, DANIEL, Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cette
cause, consistant en UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE DODGE CARAVAN
1999, IMMATRICULÉE 244 HSN,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: 2B4FK25K9R233990.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695344786 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
GERVAIS, MARTIN Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cette
cause, consistant en: UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE HONDA CIVIC 1991,
IMMATRICULÉE 377GVK,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: JHMD3540MS02791.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695344786 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
GERVAIS, MARTIN Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cette
cause, consistant en: UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE HONDA CIVIC 1991,
IMMATRICULÉE 377GVK,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: JHMD3540MS02791.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
660805622 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
DELANGER, DANIEL, Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cette
cause, consistant en UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE DODGE CARAVAN
1999, IMMATRICULÉE 244 HSN,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: 2B4FK25K9R233990.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695344786 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
GERVAIS, MARTIN Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cette
cause, consistant en: UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE HONDA CIVIC 1991,
IMMATRICULÉE 377GVK,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: JHMD3540MS02791.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
660805622 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
DELANGER, DANIEL, Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cette
cause, consistant en UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE DODGE CARAVAN
1999, IMMATRICULÉE 244 HSN,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: 2B4FK25K9R233990.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695344786 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
GERVAIS, MARTIN Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cette
cause, consistant en: UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE HONDA CIVIC 1991,
IMMATRICULÉE 377GVK,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: JHMD3540MS02791.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
660805622 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
DELANGER, DANIEL, Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cette
cause, consistant en UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE DODGE CARAVAN
1999, IMMATRICULÉE 244 HSN,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: 2B4FK25K9R233990.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695344786 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
GERVAIS, MARTIN Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cette
cause, consistant en: UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE HONDA CIVIC 1991,
IMMATRICULÉE 377GVK,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: JHMD3540MS02791.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277AVIS
À TOUTS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS D'INTENTION DE
DISSOLUTION

9001-3392 QUÉBEC INC.

PRENEZ AVIS QUE la société
9001-3392 QUÉBEC INC.,
demandera à l'inspecteur
général des institutions
financières la permission de se
dissoudre, conformément à la
Loi sur les compagnies.
Signé à Montréal, ce 25 janvier
2002.Daniel M. Kochenburger
Procureur de la compagniePROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695344786 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
GERVAIS, MARTIN Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cettecause, consistant en: UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE HONDA CIVIC 1991,
IMMATRICULÉE 377GVK,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: JHMD3540MS02791.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
660805622 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
DELANGER, DANIEL, Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cettecause, consistant en UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE DODGE CARAVAN
1999, IMMATRICULÉE 244 HSN,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: 2B4FK25K9R233990.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695344786 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
GERVAIS, MARTIN Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cettecause, consistant en: UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE HONDA CIVIC 1991,
IMMATRICULÉE 377GVK,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: JHMD3540MS02791.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
660805622 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
DELANGER, DANIEL, Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cettecause, consistant en UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE DODGE CARAVAN
1999, IMMATRICULÉE 244 HSN,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: 2B4FK25K9R233990.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695344786 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
GERVAIS, MARTIN Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cettecause, consistant en: UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE HONDA CIVIC 1991,
IMMATRICULÉE 377GVK,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: JHMD3540MS02791.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
660805622 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
DELANGER, DANIEL, Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cettecause, consistant en UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE DODGE CARAVAN
1999, IMMATRICULÉE 244 HSN,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: 2B4FK25K9R233990.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695344786 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
GERVAIS, MARTIN Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cettecause, consistant en: UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE HONDA CIVIC 1991,
IMMATRICULÉE 377GVK,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: JHMD3540MS02791.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
660805622 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
DELANGER, DANIEL, Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cettecause, consistant en UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE DODGE CARAVAN
1999, IMMATRICULÉE 244 HSN,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: 2B4FK25K9R233990.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
695344786 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
GERVAIS, MARTIN Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à
13h00, 959, rue LOUVAIN EST, en
la ville et district de Montréal,
seront vendus par autorité de
justice les biens et effets de la
partie défendresse saisie en cettecause, consistant en: UN
VEHICULE AUTOMOBILE DE
MARQUE HONDA CIVIC 1991,
IMMATRICULÉE 377GVK,
PORTANT LE NUMÉRO DE
SÉRIE: JHMD3540MS02791.
CONDITIONS ARGENT
COMPTANT. Montréal, 24 janvier
2002. HUISSIER DE JUSTICE
GRENIER & ASSOCIÉS,
HUISSEIERS, TEL: (514)397-9277PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT DE MONTRÉAL NO.
660805622 COUR MUNICIPALE
LE PERCEPTEUR DE LA COUR
MUNICIPALE DE MONTRÉALPartie demanderesse vs-
DELANGER, DANIEL, Partie
défendresse. Le 6 février 2002 à